

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

**Objet : RS - Attribution d'une subvention à l'association J'aime Boc'Oh (conserverie solidaire)**

- date de convocation le 08 décembre 2017      • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

\*identité provisoire

## Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 379-17 C

objet **RS - Attribution d'une subvention à l'association J'aime Boc'Oh (conserverie solidaire)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, présente une demande de subvention sollicitée par l'association J'aime Boc'Oh par courrier du 12 octobre 2017.

J'aime Boc'Oh est une association d'insertion et d'utilité sociale, qui valorise les fruits et légumes disqualifiés en les transformant en confitures et tartinades avec un objectif d'insertion sociale par le travail.

L'association travaille ainsi avec la grande distribution pour d'une part récolter chaque semaine des fruits et légumes disqualifiés, et d'autre part proposer ses produits transformés en rayon.

L'activité a débuté en novembre 2016 après deux années de préparation du projet, soutenu par l'ADEME, la DRAAF, la DIRECCTE, le Département, les communes de Cognin et Chambéry, Adises Active, les Triandines...

Chambéry métropole - Cœur des Bauges soutient depuis le départ ce projet qui répond à la politique de prévention des déchets, en luttant contre le gaspillage alimentaire et en réduisant les tonnages dirigés vers l'incinérateur.

Outre un accompagnement technique lors des premiers comités de pilotage du projet, l'agglomération a attribué deux subventions à l'association : 5 000 € en 2015 et 8 000 € en 2016, contribuant ainsi aux études de définition du projet et aux équipements de transformation (cuisson, mise en bocal, stockage...).

Le bilan de la première année d'exploitation réelle (avant essai) est le suivant :

- 45 t de produits détournés en un an,
- 30 000 bocaux produits en un an,
- 7 salariés dont 6 aidés au titre de l'insertion,
- 20 bénévoles.

A la lecture du compte administratif à mi 2017, l'association se situe dans le budget par rapport aux projets de vente. La productivité étant un peu plus élevée que les prévisions, il existe un stock qu'il reste à valoriser à travers des ventes à développer.

Le budget prévisionnel 2017 est de l'ordre de 220 k€. L'association sollicite la Communauté d'agglomération pour une subvention de 12 500 €/an en 2017, 2018 et 2019 afin de :

- conforter l'activité : actuellement sous statut de chantier d'insertion, l'association ambitionne d'atteindre 50 % d'autofinancement pour espérer passer d'ici 2019 au statut d'entreprise d'insertion,
- soutenir l'exploration de pistes commerciales : actuellement, les produits sont distribués uniquement à une échelle locale. L'association souhaite développer une démarche commerciale professionnelle pour étendre son réseau de distribution, et étendre la démarche à d'autres territoires pour faire reculer le gaspillage.

L'association est aidée au titre de l'insertion par l'activité économique par d'autres partenaires financiers : la DIRECCTE, le Département et Adises Active.

La DRAAF est favorable à subventionner l'association sous réserve d'un cofinancement par une collectivité (effet levier).

Les objectifs de J'aime Boc'oh sont cohérents avec les objectifs de la politique publique de Chambéry métropole - Cœur des Bauges en matière réduction des déchets et d'économie, et plus particulièrement avec le Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) de l'agglomération adopté par le Bureau le 26 octobre 2017.

Il est donc proposé que Chambéry métropole - Cœur des Bauges participe à hauteur de 5 000 € à la consolidation de l'activité de J'aime Boc'oh en 2017 et à son développement.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique,

**Vu** la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire,

**Vu** le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020,

**Vu** la décision n° 188-17 du Bureau du 26 octobre 2017 relative au Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC),

**Vu** le dossier de demande de subvention de l'association J'aime Boc'Oh du 12 octobre 2017,

**Vu** l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 12 décembre 2017,

***Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : attribue** une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association J'aime Boc'Oh pour la pérennisation de l'activité de conserverie solidaire en 2017,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

**Article 3 : dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 379-17 C

Objet de l'acte : RS - Attribution d'une subvention à l'association J'aime Boc'Oh  
(conserverie solidaire)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 -  
Aux associations

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20132H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20132H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017